

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

ProCare Lab 10 AP

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Adresse/fabricant

Miele & Cie. KG  
Carl-Miele-Straße 29  
D-33332 Gütersloh  
No. de téléphone +49 5241 89 0  
No. Fax +49 5241 89 2090  
www.miele-professional.com

##### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifzentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

##### Pictogrammes de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de potassium

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.  
 Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3  
 No. EINECS 215-181-3  
 Numéro d'enregistrement 01-2119487136-33

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290	
Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: orale
Skin Corr. 1A	H314	
Eye Dam. 1	H318	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

#### Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

## 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### hydroxyde de potassium ...%

Liste Arrêté royal...  
Valeur limite à courte terme 2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque: M

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

## Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

## Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

## Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant  $\geq$  0,65 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,4 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** Liquide, limpide  
**Couleur** incolore à jaunâtre  
**Odeur** caractéristique

**Point de fusion**  
Remarque non déterminé

**Point de congélation**  
Remarque non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**  
Remarque non déterminé

**inflammabilité**  
évaluation Non applicable

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**  
Remarque Non applicable

**Point d'éclair**  
Remarque Non applicable

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

**Température d'inflammabilité**

Remarque Non applicable

**température de décomposition**

Remarque

Remarque non déterminé

**valeur pH**Valeur > 14  
température 20 °C**Viscosité****dynamique**Valeur < 50 mPa.s  
température 20 °C**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**Valeur 1,38 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque miscible en toutes proportions

**propriétés explosives**

évaluation non

**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /  
BE

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Corrode l'aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1000	à	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Les critères de classification sont remplis.			

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### hydroxyde de potassium ...%

Espèces	rat		
DL50	333		mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

**Cancérogénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**Toxicité pour les poissons (Composants)****hydroxyde de potassium ...%**

Espèces

Gambusia affinis

CL 50

80

mg/l

Durée d'exposition

24

h

Source

ECHA

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

non déterminé

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque

non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

non déterminé

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	--

Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	---

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.




## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1814	1814	1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I	1 I	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:  
polycarboxylates

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres réglementations

# ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

## ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /  
BE

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.